



## ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

[www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

Monsieur Francis NIZET  
Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger  
Membre élu pour la Circonscription d'Asie du Nord

Pékin, le 31 mars 2008

Monsieur le Sénateur,

Comme vous lui aviez récemment proposé, Madame Maryse Bossière, Directrice de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, s'est rendu ce vendredi à Pékin pour se rendre compte de l'avancement du dossier immobilier concernant le futur Lycée Français. Accompagnée de son assistante du service immobilier, elle a pu lors d'une visite de 24 heures, visiter trois sites représentant des approches différentes :

- Une école chinoise nécessitant des aménagements et qui pourrait être mise à disposition moyennant un loyer.
- Un terrain éligible à un Partenariat Public-Privé.
- Un terrain nu sur lequel un développeur, propriétaire du terrain, pourrait construire à ses frais un établissement selon nos désirs et nous le remettre clés en main moyennant un loyer avec possibilité d'achat au terme d'une certaine période.

En ce qui concerne ce dernier projet, celui que Monsieur Jobard et moi-même proposons, notre collègue, le Sénateur Louis Duvernois en visite récente dans la capitale chinoise, a pu se rendre compte de son bon emplacement, de sa bonne configuration et de son accès facile. Il permet de disposer de la surface désirée (plus de 35 000 mètres carrés au sol) pour 1500 élèves ce qui permet de prévoir un stade, 4 cours et 2 gymnases avec possibilités d'extension si le besoin s'en faisait sentir dans l'avenir. Le loyer au mètre carré et par jour, comparable à celui très favorable de l'implantation de Sanlitun, reste dans les capacités financières de l'établissement. De plus la réalisation par un développeur chinois nous garantirait l'obtention plus facile des autorisations administratives. Madame la Directrice a semblé être très intéressée par cette solution à condition que la contractualisation avec le développeur soit rendue juridiquement possible. Il semblerait que des pistes nouvelles en ce domaine aient pu être identifiées au moment même de sa visite.

Un Conseil d'Établissement extraordinaire sera organisé dans les prochaines semaines à Pékin pour émettre un avis de préférence sur un des trois dossiers, avis qui devrait être présenté pour une prise de décision finale lors du Conseil d'Administration de l'AEFE en mai, Conseil dans lequel vous représentez le Sénat français. Nous sommes donc dans la dernière ligne droite et dans le calendrier que nous avons espéré. Il est donc tout à fait réaliste de penser que les travaux pourraient être lancés dans quelques mois, ce qui assurerait une rentrée en septembre 2010 telle que prévue. Le Président de la République, qui suit de près le dossier et qui sera à Pékin pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques, aurait donc le privilège de constater la mise en route du chantier et d'y apporter sa pierre.

Il me paraît important que désormais, avec la visibilité que nous avons des échéances, l'ensemble des acteurs impliqués dans ce dossier à Pékin travaille main dans la main et de concert, ce qui ne me semble pas avoir été toujours le cas pendant la période de prospection. Il est important que l'intérêt général prime devant les intérêts de promotion personnelle d'individualités ou d'institutions.

Je me permets de vous remercier pour le relais et les efforts inlassables que vous apportez par vos actions à notre communauté scolaire pour que ce dossier trouve une issue et que le Lycée Français de Pékin sorte enfin de terre. Je vous remercie par ailleurs pour l'aide irremplaçable qui est la vôtre dans mes actions au quotidien.

En sachant que vous serez le meilleur de nos avocats dans les prochaines semaines, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma très haute considération et de ma profonde gratitude.

Francis NIZET

Monsieur Robert Del Picchia  
Sénateur des Français établis hors de France.  
Représentant le Sénat au Conseil d'Administration de l'AEFE  
Palais du Luxembourg  
75291 Paris